



Programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Appel à projets « Autisme et sciences humaines et sociales » 2020

Composition du Conseil Scientifique d'Evaluation

Président M. Florian Forestier (BNF – Philosophie)

Membres

Mme Cécile Méadel (CARISM – Science de l'information et de la communication)
M. Florian Cova (CISA – Philosophie, sciences cognitives)
Mme Géraldine Aidan (CERSA – Droit)
Mme Laurence Kaufmann (ISS, THEMA – Sciences sociales, Sociologie, Anthropologie)
Mme Lise Demailly (Clersé – Sociologie)
M. Louis Bertrand (Cermes3 – Sociologie)
M. Nicolas Marquis (Casper – Sociologie, sciences sociales)

Avis du Conseil Scientifique d'Evaluation

Les membres du Conseil scientifique d'évaluation (CSE) remercient l'ensemble des équipes ayant répondu à l'appel à projets « Autisme et Sciences humaines et sociales » du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » de l'IRéSP financé par la CNSA.

Les membres du CSE tiennent à souligner la qualité inégale des projets déposés. Plusieurs ont en effet dû être écartés avant évaluation scientifique pour leur non-conformité avec les attendus de l'appel à projet. Nous rappelons que la décision de consacrer un programme spécifique aux sciences humaines et sociales, appuyé sur des axes formalisés, vise à favoriser un véritable investissement de la question de l'autisme par ces disciplines. Les projets proposés ne peuvent se limiter à des validations d'interventions ou d'aides techniques. Le jury se montre particulièrement attentif à leur ambition et leur rigueur méthodologique et théorique. Il serait dans cette optique opportun que l'appel à projet soit massivement diffusé afin d'être porté à la connaissance d'équipes de recherches diversifiées, susceptibles de mobiliser les apports et perspectives venus de disciplines et d'objets d'études variés.

Dans le but d'apporter des éclaircissements et précisions aux sessions futures, le CSE souhaite également mettre en évidence plusieurs points d'éclaircissement concernant la recherche participative nouvellement développée dans le cadre de cet appel à projets :

- Le CSE tient en effet à rappeler que les attendus de l'appel à projets en terme de recherche participative ne constituent pas un critère d'éligibilité et que les projets ne développant pas une approche participative peuvent être financés.
- En revanche, la recherche participative constitue bel et bien une nouvelle ambition de la recherche, que l'IRéSP et la CNSA, entendent développer de plus en plus. En ce sens, le CSE rappelle que l'enveloppe budgétaire supplémentaire accordée aux projets développant une approche de recherche participative, doit être consacrée uniquement à son développement, et qu'il est possible, et même encouragée, de valoriser financièrement l'implication des parties prenantes à la recherche.
- De même, le jury tient à rappeler que la recherche participative, même si de par sa nature souhaite développer une recherche plus proche des enjeux et des ambitions du terrain, celle-ci ne doit pas pour autant écarter l'objectif premier de la recherche, à savoir la production d'un savoir scientifique. Le CSE rappelle que sont financés dans le cadre de cet appel à projets des projets de recherche, des projets de recherche exploitant des bases de données ou bien des soutiens à des montages de projets, mais que la CNSA permet via sa section V de son financement le soutien aux études et aux actions innovantes.